



# APEESSLM

Association des Parents d'Élèves des Établissements Scolaires de St Laurent-du-Maroni

CCL Cyber-espace boîte n° 29

22 bd Malouet 973 20 St LAURENT DU MARONI

Tel/Fax : 05 94 34 85 98 – Activités extra scolaires : Tel/fax : 05 94 34 17 16

**apeesslm@Yahoo.fr**

**MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI**

Monsieur Léon BERTRAND

**MAIRIE DE ST LAURENT-DU-MARONI**

Avenue Lieutenant-Colonel CHANDON

**97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI**

**Objet : Reconstitution Judiciaire,  
( au sein de l'école J. Symphorien).**

St Laurent-du-Maroni,  
Le 01 Décembre 2010.

Monsieur Le Maire,

Nous venons par la présente demander votre intervention pour **la fermeture exceptionnelle** de l'Ecole Élémentaire Publique «Joseph SYMPHORIEN» le **Vendredi 03 Décembre 2010 de 7h30 à 12h45**.

En effet, nous attirons votre attention que ce jour-là une **reconstitution judiciaire** (pour homicide) doit avoir lieu aux abords dudit établissement scolaire (terrain de football à l'entrée) mais également dans l'enceinte de l'établissement en lui-même (l'entrée sur les lieux sera en outre restreinte aux publics et aux médias). Il serait donc incompréhensible de laisser en plein milieu ce jeune public.

Egalement, notre association de parents d'élèves tient à vous sensibiliser : sur le caractère néfaste, peu recommandable d'une telle immersion dans ce contexte de violence et d'insécurité (troubles psychologiques et autres) et sur la législation en vigueur en la matière «protection de l'enfance».

Aussi, il serait donc plus judicieux de demander à l'ensemble des parents de garder les enfants à la maison ce jour-là et de faire diligence auprès des sociétés de transport scolaire pour les informer de la situation exceptionnelle.

Merci pour votre compréhension sur notre démarche exceptionnelle,

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Le Secrétaire,  
Monsieur L'HOURE Ronan,

La Présidente de l'association des parents d'élèves,  
Madame PRALIER Carla,